



ASSOCIATION DE CHATEPIERRE

Assemblée générale 2018

Samedi 5 mai 2018, aula de HESAV, Lausanne

Début à 10h07

Sont présent-e-s 28 membres de l'association, ainsi que 5 membres du comité. Sont excusé- e-s 40 membres.

Notre président, Laurent Gattlen, salue les personnes présentes et remercie la direction de HESAV pour la mise à disposition des locaux.

Il demande une minute de silence en mémoire des membres décédés durant l'année écoulée.

Hélène Brughera et Annette Lacroix sont nommées scrutatrices pour cette AG.

L'ordre du jour, publié dans le Goutte-à-Goutte n° 1/2018, est accepté à

l'unanimité. Le PV de l'AG 2017 est également accepté à l'unanimité, sans

demande de relecture. **Rapports d'activité**

L'assemblée accepte à l'unanimité de valider les rapports en bloc, à la fin de la mise en discussion.

Les rapports des membres du comité sont mis en discussion.

Laurent Gattlen, président, n'a pas d'ajout à faire à son rapport. Aucune question n'est posée par l'assemblée.

Julien Gross, secrétaire, ouvre la discussion sur son rapport. Personne n'a de question à ce sujet. Il n'a pas d'information à ajouter.

Pierre Rougemont, rédacteur du Goutte-à-Goutte, rappelle que le Goutte-à-Goutte appartient aux membres et que notre périodique est à disposition pour relater le vécu de nos membres, ainsi que leurs intérêts particuliers. Le rédacteur est, par ailleurs, prêt à passer la main, mais reste volontiers si personne ne se manifeste. Dans l'assemblée, une membre a apprécié la publication de la photo de volée des Goélands, elle remercie Mme Favre d'en avoir eu l'initiative. Une autre membre aime lire les travaux d'étudiant-e-s publiés. Une autre personne a beaucoup apprécié l'article au sujet de Mme Dind ; cet article ayant malheureusement été tronqué à l'impression, il sera mis à disposition sur notre site internet.

Maryse Perret, responsable de la commission des visites, annonce que Gladys Richenbach et Jean-Claude Gonthier arrêtent. Gladys Richenbach est absente aujourd'hui, mais Jean-Claude Gonthier, présent, est remercié par Maryse Perret pour son engagement au long cours.



ASSOCIATION DE CHANTEPIERRE

Patrick Weber, responsable du site Web, dit que ce dernier est bien fréquenté, et que là aussi, c'est un moyen de communication à disposition des membres.

Les rapports sont acceptés en bloc à l'unanimité.

Finances

Julien Gross, caissier, rappelle qu'il est normal que les comptes annuels se bouclent sur un excédent de charges, car nous puisons dans les réserves reçues suite à la dissolution de l'AFEI.

Ernest Chaubert donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes. Suite à ce rapport, la discussion est ouverte sur la question des impôts. Julien Gross rappelle qu'il s'agit d'un montant exceptionnel demandé par l'Autorité cantonale des impôts qui considère le montant reçu suite à la dissolution de l'AFEI, comme un revenu. Julien Gross annonce à l'assemblée qu'une réclamation a été déposée suite à cette taxation, et que l'affaire est donc en cours. Il informe en outre les personnes présentes que selon les critères actuels de l'ACI, il n'est pas possible de demander une exonération pour l'association.

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport des vérificateurs des comptes, Marianne Pugin et Ernest Chaubert, et donne décharge au caissier, au comité ainsi qu'aux vérificateurs pour l'exercice 2017.

Julien Gross commente le budget 2018 tel que publié dans le Goutte-à-Goutte. Il précise que le poste Adaptation système informatique est en lien avec des changements dans les normes d'impression et de traitement des BVR par PostFinance.

Julien Gross revient ensuite sur une question qui avait été posée lors de l'AG 2015. Une membre avait suggéré que l'association devrait déposer ses avoirs dans une banque éthique. Notre caissier rappelle à l'assemblée qu'actuellement, les avoirs de l'association sont déposés auprès de la BCV, sous forme de titres. Il informe ensuite l'assemblée qu'à sa connaissance, il existe une seule banque éthique dans le canton, qui est la Banque Alternative et Solidaire (BAS), et que si l'association transférait ses avoirs à la BAS, elle ferait face à une baisse de revenus de plusieurs milliers de francs, d'une part en raison des frais de courtage, d'autre part en perte lors de la réalisation des titres et pour finir, car les intérêts et dividendes seront plus bas. Il pense donc qu'au vu de la situation actuelle de l'association, il vaut mieux rester à la BCV. Ernest Chaubert prend la parole pour dire qu'à son avis, il est effectivement beaucoup plus logique de rester à la BCV. Marianne Bahon précise que selon ses connaissances, il vaut mieux, pour une association, de ne pas trop investir dans des obligations. Julien Gross confirme que c'est également le conseil du gestionnaire de dossiers de titres à la BCV.

Suite à cette discussion, notre caissier fait trois propositions, qui sont mises au vote :

- transférer tous nos avoirs à la BAS (2 votes pour, 24 contre, 2 abstentions)
- transférer CHF 50'000 à la BAS et garder le reste à la BCV (27 contre, 1 abstention)
- rester entièrement à la BCV (unanimité, moins deux abstentions)

Suite à ce vote, le budget est accepté à l'unanimité.

Le comité propose de maintenir la cotisation à son niveau actuel (CHF 35.- / 40.- pour



ASSOCIATION DE CHANTEPIERRE

les couples), ce qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée. Julien Gross rappelle que les membres pour qui la cotisation représente une charge financière trop élevée peuvent demander à être exonéré-e-s de son paiement.

Elections et ratifications

Le comité est réélu dans sa composition actuelle: Patricia Dupuis, Laurent Gattlen, Julien Gross, Maryse Perret, Isabelle Perrinjaquet, Pierre Rougemont, Patrick Weber. Monique Fankhauser, membre, remercie le comité.

La commission du fonds A.-E. Rau est également réélue avec applaudissements: Patricia Dupuis, Monique Fankhauser, Laurent Gattlen, Jacques Rouge, Julien Gross.

La commission de rédaction est réélue, composée de Claudine Braissant, Anne Bonvin et Pierre Rougemont. Le rédacteur précise que cette commission se réunit peu, car les articles qui sont proposés peuvent généralement toujours être acceptés au vu de la place disponible.

Le groupe des visites est reconduit dans sa composition actuelle, avec les départs présentés plus tôt par Maryse Perret.

Le président remercie Marianne Pugin, qui termine son mandat de vérificatrice, et demande à l'assemblée d'élire les vérificateurs et suppléants. Les candidatures suivantes sont avalisées par les membres présent-e-s: Ernest Chaubert, premier vérificateur, Hélène Campiche Chapatte, deuxième vérificatrice, Huguette Morel-Blanc, première vérificatrice suppléante, et Françoise Golay, deuxième vérificatrice suppléante.

Aucune proposition individuelle n'a été soumise au comité Nouvelle de l'école

La parole est donnée à Inka Moritz, nouvelle Directrice générale de HESAV.

La journée se poursuit avec un apéritif, le repas puis la Fête des jubilaires.

Julien Gross, le 3 juin 2017